INTRODUCTION

1. CADRE DU TRAVAIL

(LES MOTS EN VERT SONT EXPLIQUÉS DANS LE POINT N°5)

— Vue aérienne – Movelier 1996 – Nord du village —

But du répertoire

Après avoir, conformément à la loi, élaboré son Plan de zones de protection en 1993 (adopté en 1994), les autorités de la Commune de Movelier souhaitent :

« Etablir un inventaire pouvant servir d'état des lieux initial pour l'application de la protection des éléments boisés inscrits au Plan de zones communal (1993). Cet inventaire répertorie chaque objet au moyen d'une fiche A4 numérotée. Chaque fiche présente l'objet par une description, une situation et ses dimensions, ainsi qu'une évaluation de son état avec mention des problèmes particuliers (avec degré d'urgence) et conseils de gestion. »

(d'après « offre de services pour l'inventaire des haies, arbres et bosquets protégés / Bureau L'Aubépine/1998 »)

En 1999, sur la base de l'offre citée, les autorités communales ont mandaté le Bureau L'Aubépine pour réaliser ce « Répertoire des boisements protégés ».

Après relevé de terrain, au total :

- **7** types de boisements (12 variantes) ont été individualisés et recensés.
- **199** éléments ont été reconnus et fichés.
- **149'814** m^2 ont été décrits et évalués.

Les autorités se retrouvent en possession d'un outil de gestion des boisements protégés leur permettant de suivre leur évolution, de repérer et corriger les problèmes, et surtout de planifier leur entretien sur le moyen et le long terme. Car qui dit protection, dit également gestion : pour conserver leur valeur aux éléments, il faut veiller à leur entretien adéquat, propre à chaque type, selon sa structure et sa composition.

C'est pourquoi cette introduction, après avoir décrit les aspects techniques et procédé à quelques observations, s'emploiera à développer l'utilisation possible des fiches élaborées comme outils de gestion.

Le présent dossier comprend :

- Une introduction.
- Le récapitulatif des 199 boisements, avec lieu-dit, type de boisement, particularité/s et métrage.
- Le répertoire des 199 fiches.
- Une copie couleur de la situation sur la carte du Plan de zones (4 A3+1 A4).
- Une documentation sur les haies, bandes herbeuses, jachères, conditions et qualité des compensations écologiques.

* *
*

2. Méthode d'élaboration

(les mots en vert sont expliqués dans le point n°5)

Données de base

Les données de base sont reprises du Plan de zones de protection de 1993 : les éléments boisés protégés sont visités et individualisés selon leurs types.

Types à recenser

- Arbre isolé (ou groupe d'arbres isolés).
- Allée (simple ou double).
- Rideau d'arbres (ou coupe-vent).
- Haie (basse, haute ou arborescente).
- Cordon boisé.
- Bosquet.
- Boisement (forme indéfinie, non-forestier).

Note : *les vergers n'ont pas été inclus dans ce travail. En effet, leur cas est assez différent des autres types de boisements.*

- *Ils appartiennent majoritairement à des propriétaires privés et l'entretien ne peut en incomber à la Commune.*
- *Leur protection est actuellement assurée par les surfaces inscrites au Plan de zones. Le suivi communal consistera à veiller à l'application du règlement relatif.*

Relevé sur le terrain

- **Situation sur carte :** chaque portion notée au Plan de zones est contrôlée sur place et individualisée comme un type d'élément qui sera dessiné, numéroté et décrit.
- **Numéro :** l'objet identifié est numéroté, sur la carte comme sur la fiche (recto verso). Un extrait de carte est repris dans la fiche, avec dessin de la portion concernée et numéro.
- **Photo :** l'objet à décrire est photographié, en saison de végétation au mieux par temps ensoleillé, si possible dans son entier, sinon dans sa partie la plus vaste et la plus caractéristique. Quelques rares fois, deux photos sont nécessaires.
- **Mesure :** à l'aide d'une roulette de géomètre, l'objet est mesuré précisément dans ses largeur et longueur. Ces mesures représentent l'emprise au sol, sauf pour les arbres isolés où c'est le diamètre de la couronne qui est noté. La hauteur est évaluée approximativement, car la mesure précise n'est ni aisée, ni nécessaire. Un calcul approximatif de la surface est noté en haut de la fiche *(un chiffre précis demanderait une importante multiplication des mesures, dès que la largeur est variable par exemple, ce qui n'est ni demandé ni nécessaire dans la globalité. Une mesure plus précise d'un objet peut toujours être faite en cas de nécessité.).*

- **Description :**

  La première partie de la fiche consigne les données principales :

  - Type de boisement (7 principaux, env. 12 variantes possibles).
  - Lieu-dit (d'après la carte au 1:5'000).
  - Surface approximative (voir ci-dessus : mesure).
  - Observateur/trice et date .
  - N° de carte au 1:25'000.
  - Coordonnées officielles.
  - Altitude approximative (à 10m près).

  Note : *les données sur les n° de parcelles sont en possession des autorités communales.*

  La deuxième partie de la fiche donne l'aspect visuel du biotope et sa situation sur carte :

  Photo avec légende (précision sur la proportion visualisée) et extrait de carte.

  La troisième partie de la fiche consigne les données descriptives du biotope :

  - Type de milieu (précisions possibles sur la composition et la structure).
  - Descriptif proprement dit (environnement, chemin, clôture ou non, lien avec des milieux humides ou secs, pente particulière, etc.).
  - Essences d'arbres.
  - Essences d'arbustes.
  - Essences d'herbacées (si significatives écologiquement).
  - Mesures (largeur/longueur/hauteur).

- **Evaluation et potentiel** :

  La quatrième partie de la fiche consigne les données d'évaluation du biotope :

  - Excellente (ayant développé toutes les qualités possibles).
  - Bonne (bon état, mais pouvant encore développer certaines qualités).
  - Moyenne (problème de moyenne importance relevé).
  - Mauvaise (un ou plusieurs problèmes graves relevés).
  - Médiocre (valeur écologique presque nulle).
  - Locale/régionale.
  - Ecologique (naturité, capacité et fonctions).
  - Agricole et sylvicole (rôle coupe-vent, anti-érosion, producteur de bois pour divers usages, d'ombrage, de pollen et fruits sauvages, etc.).
  - Autres (paysager, protection des eaux, plantes médicinales, petits fruits, culturel, etc.).
  - Potentiel (si toutes les qualités ne sont pas encore développées).

- **Buts et problèmes** :

  La cinquième partie de la fiche précise le but général du relevé :

  Permettre l'application du Plan de zones.

  La sixième partie de la fiche décrit l'état souhaité :

- Etat à atteindre (entretien envisageable pour améliorer la valeur globale de l'objet selon les conditions du terrain, avec illustration et légende).

  La septième partie de la fiche consigne les éventuels problèmes repérés :

- Problèmes éventuels à régler (atteintes au biotope ou risques d'atteintes, danger pour le bétail ou par rapport à la voirie, etc.).

A définir ultérieurement

- **Travaux et responsabilités** :
  La huitième partie de la fiche est prévue pour planifier les travaux envisagés :
  Cette partie est encore en blanc. Il sera possible de la remplir pour chaque objet particulier après réflexion et accord sur la gestion de l'ensemble des boisements protégés.
  La neuvième partie de la fiche permet de consigner les responsabilités liées au biotope et aux travaux prévus :
  Cette partie sera à remplir en fonction des choix établis au point précédent.
- **Remarques** :
  La dixième et dernière partie de la fiche comporte, lorsque nécessaire, une remarque :
  Par exemple dans les cas où une inscription comme compensation écologique est possible, etc.

* *
*

3. Quelques observations

(les mots en vert sont expliqués dans le point n°5)

Les importants rôles des boisements non-forestiers

Rappelons ici que les haies et autres boisements, tels que ceux qui sont protégés dans le Plan de zones, sont en mesure de jouer plusieurs rôles importants :

- **Ecologique :** pour le développement et les migrations de la flore et de la faune (sans oublier l'équilibre des chaînes alimentaires et la lutte contre les surpopulations de ravageurs).
- **Equilibre climatique :** pour un tamponnage de l'humidité, l'effet coupe-vent et anti-érosion du sol (sans oublier l'ombrage nécessaire au bétail, les productions annexes de bois, pollen et fruits sauvage).
- **Culturel :** mémoire, témoins associés à des symboles historiques ou religieux, esthétisme du paysage et relaxation (sans oublier qu'on y trouve de nombreuses plantes aux vertus médicinales).

Optimiser la valeur des éléments en place

Leur valeur est étroitement liée à leur structure. Si un boisement dont la structure est complète (strate arborescente, manteau et ourlet) a une grande valeur et une bonne fonctionnalité, une structure incomplète peut pratiquement anéantir sa valeur et annuler sa fonctionnalité.
Mais il est des exceptions, ainsi certaines pépinières en monoculture peuvent être nécessaires au cycle de certains animaux, alors même qu'elles peuvent être inhospitalières pour la plupart des autres plantes et animaux.
Il faut donc pouvoir établir une vision d'ensemble et s'orienter vers un dosage, un équilibre des éléments entre eux et leurs milieux environnants.

Travailler dans la durée

La protection et à fortiori la gestion doivent pouvoir inclure dans cette réflexion une certaine souplesse. Afin de préserver à long terme les fonctions écologiques, climatiques et culturelles, la gestion doit pouvoir s'organiser par secteurs fonctionnels et prévoir la disposition et l'entretien également en rapport avec les pratiques culturales et les besoins de la communauté. Ainsi, lorsque nécessaire, des objets doivent pouvoir être modifiés (agrandis ou rétrécis, déplacés en des lieux plus propices), mais ceci toujours en gardant au minimum le concept protégé, voire en l'améliorant (selon accords).

Interventions lourdes

Les élaguages importants ou recépages sont toujours mentionnés comme à effectuer par tronçons sur les haies de forte longueur. Vu l'impact d'un tel entretien au niveau de la faune, il faut veiller à procéder par étapes alternées, que ce soit sur un même objet ou sur plusieurs objets du même secteur.

Compensations écologiques

Encouragement à une agriculture préservant les milieux naturels et semi-naturels, les compensations écologiques offrent des paiements directs aux agriculteurs pour les prestations écologiques requises (PER). *Voir document en annexe.*

Il peut être intéressant de coupler l'effort de protection et de gestion communale avec une application coordonnée des surfaces de compensations écologiques. *Information et collaboration à prévoir.*

Milieux sensibles et en raréfaction

Les milieux sensibles et les milieux humides notamment (ruisseaux temporaires ou non, zones humides, étangs) bénéficieraient tout particulièrement d'un couplage avec une agriculture intégrant des surfaces de compensations écologiques. Les bandes herbeuses extensives font office de bordures tampon et permettent souvent une meilleure expression des caractéristiques du biotope (flore et faune).

Ainsi, le champ « Remarques » des fiches mentionne chaque fois qu'une inscription de surface écologique est possible. Toutefois, ceci ne peut être effectué que sur les surfaces situées sur le finage, terres ouvertes ou prés.

* *
*

4. Utilisation du répertoire

Définition des buts

Pour assurer la protection et par conséquent l'entretien et une gestion adéquate de l'ensemble des boisements protégés comme évoqué au point précédent, une planification basée sur l'état actuel (répertoire) sera utile, si elle comporte :

- *Une bonne vision générale du terrain (répartition spatiale).*
- *Une analyse par secteurs fonctionnels (définition des besoins).*
- *Une décision sur les travaux spécifiques pour chaque objet avec calendrier, budget et responsabilités définies.*
- *Une recherche de fonds basée sur les arguments ci-dessus.*
- *Une mise en œuvre et un suivi.*
- *Une information/sensibilisation à la population (en parallèle dès la mise en œuvre).*
- *Une information/formation sur l'entretien à buts écologiques des boisements (si à charge de non-professionnels).*

Moyens

Ce classeur comprend les données de base nécessaires à ce travail. Pour les besoins de la planification, les fiches peuvent être photocopiées en noir blanc sur des pages colorées, par exemple par type d'entretien :

- *Jaune : recépage, élaguage ou coupe*
- *Bleu : recolonisation naturelle, reccru*
- *Vert : plantation*
- *Rose : nettoyage (déchets)*
- *Beige : mixte*
- *Blanc : laissé en l'état !*

Un classement des priorités peut se faire via un tableau récapitulatif.
La mise à jour des fiches en couleur peut se faire par étapes.

* *
*

5. Termes et notions spécialisées

Protection : Par extension de la notion de protection contre un danger (destruction ou dégât) : notion légale visant à assurer la pérennité de l'élément dans l'espace et dans le temps.

Gestion : Notion impliquant la conservation des caractéristiques souhaitées d'un élément dans l'espace et dans le temps. Planification d'interventions selon un but défini, sur une durée fixée.

Arbre isolé : Arbre croissant isolément dans un milieu non-boisé (finage, pâturage, marais, etc.)

Allée : Ensemble d'arbres alignés au bord d'une voie de communication, ancienne ou récente.

Rideau d'arbres : Boisement linéaire de faible largeur, écran destiné à couper la trajectoire du vent et à protéger les cultures.

Haie : Boisement linéaire de structure variable et de faible largeur (en général moins de 15m). Clôture faite d'arbres et d'arbustes alignés et qui marque la limite entre deux parcelles, entre deux propriétés. Voir documentation en fin de classeur.

- **-basse :** Buissons bas de 1-3m de haut et de large.
- **-haute :** Buissons et arbustes d'env. 5m de haut et 3-8m de large.
- **-arborescente :** Buissons, arbustes et arbres de 8-15m de large et 20m et plus de haut.

Cordon boisé : Boisement linéaire de largeur suffisante au développement d'essences forestières (en général plus de 15m).

Bosquet : Petit bois, boisement de forme arrondie.

Boisement : Terme des fiches regroupant les boisements n'appartenant pas à la classification ci-dessus, ni au classement forestier. Forme et structure variable (1 seul cas dans le répertoire).

Naturité : Spectre d'espèces présentes ou biodiversité en rapport avec les caractéristiques du site.

Capacité : Taille du biotope en fonction de l'espace vital nécessaire aux espèces.

Fonctions : Ensemble de fonctions écologiques offertes à la faune (refuge, nutrition/chasse, parade, habitat/nidification/hibernation, guide, etc.)

Manteau : Strate composée d'arbustes de lisière poussant à l'extérieur de la strate arborescente.

Ourlet : Bande constituée d'essences herbacées, souvent spécifiques des lisières.

Bande herbeuse : ou bordure tampon, bande couverte par une végétation herbacée toute l'année. Pour permettre les paiements directs (minimum requis de 3m), elle ne doit être ni fumée ni traitée. *Voir aussi conditions de stockage et compostage dans la documentation annexe.*

* *
*